

Sujets du cours :

Douces explications sur la Paracha Wayéssé

"Son cœur porta ses pieds"

¹« Et Yaakov leva ses pieds et alla vers la terre des fils de Kédem » (Béréchit 29, 1). Rachi écrit : « Lorsqu'il reçut la bonne nouvelle et fut assuré de la protection divine, son cœur porta ses pieds, et il marcha avec légèreté. » Rachi s'interroge : pourquoi ce verset précise-t-il ici « et il leva ses pieds », alors que précédemment (Béréchit 28, 10) il est écrit : « Yaakov sortit de Be'er Sheva et alla vers 'Harane », sans mentionner qu'il a "levé ses pieds"? Cela signifie qu'auparavant, Yaakov avançait avec lourdeur et hésitation. En effet, il savait que Lavan, le frère de sa mère, était un grand trompeur. Comme le disent les Sages (Talmud Méguila 13b) : « S'il se comporte comme un homme simple, je suis le fils de Rivka (et agirai comme tel). Mais s'il agit avec ruse, je suis son frère dans la ruse. » Lavan était-il réellement son frère ? Non, Yaakov voulait dire : "Je peux aussi agir avec ruse si nécessaire." Cependant, Yaakov avançait avec prudence, d'autant plus qu'il avait été confronté à diverses épreuves, notamment la rencontre avec Eliphaz, etc. Mais à partir du moment où Hachem lui avait promis : « Je ne t'abandonnerai pas jusqu'à ce que j'accomplisse ce que je t'ai dit » (Béréchit 28, 15), Yaakov marcha avec joie.

Une belle explication de l'histoire d'un billet de loterie

Le Rav Ovadia זצ"ל racontait chaque année une belle

1. Ce cours a été donné par notre maître Chalita, entre les prières de Min'ha et d'Arvit à la synagogue 'Ahavat HaTorah – Ish Maçliah' le mercredi 3 Kislev 5774. Et voici que nous avons en notre possession des centaines et des milliers de cours de notre maître dans toutes les disciplines de la Torah. Et puisque le cours du samedi soir est destiné à toutes les couches de la population, nous avons jugé bon cette fois-ci d'étancher la soif des paroles de la Torah de notre maître, avec des innovations sur la paracha, où il explique les versets et les commentaires de Rashi avec une mélodie et une véritable réflexion

droite, et 'ne prive pas le bien de celui à qui il appartient' (Michlé 3:27). L'équipe éditoriale.

histoire à ce sujet, tirée du livre Sipouré 'Hassidim (sur la paracha Vayetsé). Il était une fois un 'hassid qui devait marier sa fille, mais n'avait absolument rien pour organiser le mariage. Il alla voir son Admor (Rabbin hassidique), qui lui dit : « Achète un billet de loterie, et avec l'aide d'Hachem, tu seras sauvé grâce à ce billet². Prends le premier billet que tu achètes, c'est celui-ci qui te fera gagner. » Le 'hassid se rendit donc à l'endroit où l'on vendait des billets de loterie et en acheta un. En chemin, il passa la nuit dans un hôtel. Au milieu de la nuit, on frappa à sa porte. Des serviteurs d'un ministre important lui demandèrent : — As-tu un billet de loterie ? — Oui, répondit-il. Ils lui dirent : — Tu dois le donner à notre maître. -Non, répondit-il. Pourquoi devrais-je le donner ? Ce billet est béni! Ils répliquèrent : — Si tu refuses, nous te le prendrons de force. Viens avec nous voir notre maître. Devant le ministre, celui-ci déclara : - J'ai rêvé qu'un Juif séjourne dans cet hôtel avec un billet

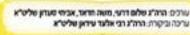
2. Le billet n'était pas comme aujourd'hui. Chaque semaine il y avait le 'Loto' et le 'Toto' et d'autres futilités. À l'époque, ils attendaient quelques mois avant que l'argent ne soit réuni, ce n'était pas tous les jours qu'on jetait de l'argent. Aujourd'hui, tout le monde est fou, ils dépensent de l'argent. Autrefois, une étude a été menée pour savoir qui avait gagné la plus grosse somme à la loterie, et ils ont trouvé une personne. Cette personne a dit: 'Oui, il y a quelques années, j'ai gagné deux fois la somme la plus élevée.' On lui a demandé : 'Combien avezvous payé ?' Il a répondu : 'J'ai payé [au fil des années] le double...' Alors, qu'avez-vous gagné? Il a payé quatre cent mille et en a gagné deux cent mille. Qu'avez-vous gagné? Une personne veut gagner. Le Rabbi Ovadia zt"l disait (Shu"t Yabi'a Omer, vol. 6, Hoshen Mishpat, §6) qu'il n'est pas conseillé de participer au loto, car cela s'appelle un jeu de dés. Et le Rabbi Moshe Levi zt"l disait (Shu"t Tefillah leMoshe, vol. 5, §§58-59) que ce n'est pas considéré comme un jeu de dés, il faisait des distinctions là-dessus. Et certains disent que le Rabbi est revenu sur son avis. De plus, ceux qui veulent acheter des billets de loterie devraient n'en acheter qu'un seul, et c'est tout. Si vous avez une bénédiction du ciel, même avec un seul billet vous gagnerez. Et si non, même si vous achetez cent billets, tout sera perdu. Tout cela sont des futilités. Mais si quelqu'un donne pour une loterie de mitzvah, il n'y a pas de doute, rien ne sera perdu, tout pourra être compté pour le Ma'asser. Mais si vous achetez encore un billet, et encore un 'Loto', et encore un 'Toto', et encore un 'Sportoto', tout cela n'est que des bêtises et des vanités!

All. des bougies | Sortie | R.Tam

<mark>Paris</mark> 16:36 | 17:48 | 18:37 <mark>Marseille</mark> 16:44 | 17:51 | 18:34

Varseille 16:44 | 17:51 | 18: Lyon 16:38 | 17:47 | 18:32 Vice 16:35 | 17:42 | 18:26





de loterie "chanceux". Ce billet a un grand potentiel, et tu dois me le donner. Je suis prêt à te l'acheter. Le 'hassid refusa obstinément, même lorsque le ministre lui proposa une somme importante, augmentant son offre à chaque fois : cent dollars, deux cents dollars, mille dollars. Mais le 'hassid ne céda pas. Finalement, le ministre lui donna une gifle, prit le billet, et lui remit à la place un autre billet de loterie ainsi que mille dollars en compensation. Une bénédiction cachée Le 'hassid se retrouva démuni, mais il se consola avec les mille dollars. Cependant, cela ne suffisait pas pour le mariage de sa fille. Quelques mois plus tard, le tirage au sort eut lieu. À sa grande surprise, le billet que le ministre lui avait donné gagna la somme astronomique de cent mille dollars! Le 'hassid, intrigué, retourna voir son Admor et lui raconta l'histoire. L'Admor expliqua :— Ton mazal (chance) était très bas. Si tu avais gardé ton premier billet, il n'aurait rien gagné. J'ai arrangé les choses pour que le ministre rêve de toi et échange son billet gagnant contre le tien. En attendant, je t'ai assuré les mille dollars comme soutien provisoire. Maintenant, grâce à la bénédiction divine, tu as cent mille dollars, plus un, ce qui correspond à la valeur numérique de "Mikhaël". L'Admor ajouta :— Cela correspond au verset : « Je ne t'abandonnerai pas jusqu'à ce que j'accomplisse ce que je t'ai dit. » Je ne t'ai pas abandonné complètement, je t'ai donné un peu avant, et maintenant je t'offre l'abondance complète : « Et l'homme prospéra grandement » (Béréchit 30, 43). Le mot "אעזבך" (je ne t'abandonnerai pas) a une valeur numérique de 100, symbolisant les cent mille dollars reçus. Mais en plus, je t'ai ajouté "un", représentant l'assistance divine continue. C'est ainsi que, lorsque Yaakov entendit toutes ces promesses dans son rêve, il marcha avec rapidité et légèreté. C'est pourquoi il est écrit : « Et Yaakov leva ses pieds et alla vers la terre des fils de Kédem. »

« Et ils faisaient rouler la pierre »

Les hommes qui se trouvaient là-bas « ne savaient pas différencier leur droite de leur gauche », mais ils avaient une chose claire : ils se tenaient éloignés des relations interdites. Le Midrash (Béréchit Rabba, parasha 70, lettre 11) rapporte qu'au moment où Yaakov a embrassé Rachel, ils se sont exclamés : « Qu'est-ce que c'est ? Il va provoquer un nouveau déluge sur nous ?! »³ Cela montre bien leur prudence

3. On dit qu'avant la Première Guerre mondiale, même chez les nations du monde, il y avait de la modestie, de la honte et des bonnes manières. Après la Première Guerre mondiale, tout a été brisé, les gens étaient en guerre, et les soldats étaient absents de chez eux pendant quatre ou cinq ans, ce qui a perturbé l'esprit des gens, et tout a été dérangé. Mais avant cela, il y avait un peu de respect, un peu de honte, on n'écrivait pas comme on écrit aujourd'hui. Celui qui amène à la maison de tels journaux impurs, qu'il ne se plaigne pas après. Que D.ieu ait pitié. Je connaissais une personne qui, chaque vendredi, achetait des journaux de ce genre, et il était dans un coin de Pardes Katz (là où se trouvait l'ancien marché). Je lui ai dit : Comment peux-tu

dans ce domaine. Yaakov se rend dans le pays des gens de l'Est et voit un puits dans un champ avec trois troupeaux de moutons couchés autour. Pourquoi sont-ils couchés ? Parce qu'ils attendent les autres troupeaux. Une grosse pierre recouvrait l'ouverture du puits, et, chaque jour, tous les troupeaux se rassemblaient, « ils roulaient la pierre » (Béréchit 29:3), abreuvaient leurs moutons, puis remettaient la pierre en place. Le Targoum ne traduit pas "וגללו" (ils ont roulé) au passé, mais au présent, comme une habitude répétée : « ils roulent la pierre ». Cela reflète la routine quotidienne : rassembler les troupeaux, rouler la pierre ensemble pour abreuver les moutons, puis refermer le puits pour éviter qu'une personne ne tombe dedans. Cette pierre énorme ne pouvait être déplacée par un individu seul, garantissant ainsi la sécurité du puits.

"Une parole vaut un talent d'or"

Passons à l'interaction entre Yaakov et les bergers. Il s'agit d'un parfait exemple de l'adage « Une parole vaut un talent d'or » (Méguila 18a). Yaakov s'adresse

acheter une chose pareille ? Il m'a répondu : Ici, je les trie et les filtre. Chaque page qui contient une image ou des mots inappropriés, je la déchire. Très bien, tu les déchires, mais ensuite tu les apportes chez toi, les enfants voient une page déchirée, et se disent : "Il doit y avoir quelque chose", ils vont à la boutique voisine et achètent un journal entier... C'est le supplément du Shabbat! Le supplément de l'enfer! Et les enfants se perdent, que D.ieu nous en préserve. Un de ses enfants a été arrêté en Amérique pour meurtre! Et cet homme savait étudier, il étudiait avec le Rav Ovadia zt"l en Égypte. Un jour, nous étions à la Yeshiva Rashbi, et il est entré. Le Rav lui a dit : Ah, ça fait longtemps que je ne t'ai pas vu! Où étais-tu? Nous étudiions tous les jours à "Ahavah ve'Ahavah" en Égypte. Il est interdit d'apporter de tels journaux ! Il y a une histoire à propos du "Hazon Ish" - à son époque, les journaux étaient beaucoup plus propres qu'aujourd'hui - qu'un homme lui a apporté un journal. Le Rav lui a dit : Lis-moi ce qui est écrit là, ne m'apporte pas le journal! Il lui a répondu : Pourquoi? Il lui a répondu : Si tu me l'apportes et que je te le rends après, je transgresse "Ne mets pas d'obstacle devant un aveugle" (Wayikra 19,14). C'est pour cela que je ne veux pas y toucher! Si une nouvelle importante est à lire, dis-lemoi. (Et j'ai vu des hassidim qui, lorsqu'ils veulent voir la principale nouvelle dans les anciens journaux, ne le touchent pas, mais regardent seulement de haut.) Le Rav Ovadia, que D.ieu le bénisse, ne regardait pas les journaux jusqu'à l'âge de trente ans ! Et que faisait-il entre un an et trente ans ? La Seconde Guerre mondiale sanglante, la naissance de l'État, et les guerres israéliennes, et lui, comme s'il ne savait rien, il était seulement occupé par la Guemara et l'étude. Dans ses dernières années, le journal "HaModia" lui suffisait. Et pourquoi "HaModia" et pas d'autres ? Parce que "HaModia" était exempt de Lashon Hara (mauvaise langue). Il disait : "HaModia" est pur. Son frère est décédé pendant Hol Hamoed Soukkot (peut-être la veille de Soukkot), et cela a été écrit dans "HaModia" pendant Hol Hamoed. Le Rav a dit : Où est "HaModia" ? (Il était à l'hôpital, je crois, ou à la maison avant d'être hospitalisé.) On lui a dit : Parce que c'était Hol Hamoed, ils ne l'ont pas publié. En fait, ils l'ont publié, mais ils ne voulaient pas lui dire. Ils s'appuyaient sur ce qu'il avait écrit dans son livre "Hazon Ovadia Avelout" (partie 1, page 126), que si une personne ne peut pas dire le Kaddish pour un défunt, pourquoi lui infliger encore de la douleur ? Il ne pouvait pas observer le deuil, car il était malade de manière à ne pas pouvoir. Ils ne lui ont pas dit, ils se retrouveront ensemble au Gan Eden... Le Machiah fils de David viendra et tous seront sauvés bientôt, de notre vivant.

à eux avec politesse : « Mes frères, d'où venez-vous ? » (Béréchit 29:4). Il commence par une parole douce, appelant les bergers « mes frères », avant de poser sa question. Il ne les agresse pas par des reproches directs comme: « Pourquoi faites-vous cela? ». Il est préférable d'entamer un dialogue avec respect : « S'il vous plaît, pourquoi est-ce écrit ainsi dans le siddour? » plutôt que d'accuser : « Pourquoi tu as écrit ça ?! ». Les bergers répondent brièvement : « De Haran ». Yaakov poursuit : « Connaissez-vous Lavan, fils de Nahor? ». Ils répondent simplement : « Nous le connaissons ». Yaakov demande alors : « Est-il en bonne santé ? », et ils répondent encore : « Oui, il est en paix ». Pour clore la conversation, ils ajoutent : « Voici Ra'hel, sa fille, qui arrive avec le troupeau ». Yaakov remarque cependant : « Il reste encore beaucoup de temps avant la fin de la journée. Pourquoi êtes-vous déjà ici ? Vous devriez abreuver vos moutons et continuer à paître! ». Les bergers expliquent qu'ils ne peuvent rien faire tant que tous les troupeaux ne sont pas réunis, car seule l'union de plusieurs personnes peut déplacer la lourde pierre.

"Ra'hel arrive" – une précision grammaticale

Lorsque Ra'hel arrive, la Torah distingue deux états dans sa venue: « Ra'hel, sa fille, arrive » (ba-ah, avec un accent sur la dernière syllabe, indiquant qu'elle est en chemin). Plus tard: « Pendant qu'il leur parlait encore, Ra'hel arriva » (ba-ah, avec un accent sur l'avantdernière syllabe, indiquant qu'elle est arrivée). Cette différence souligne l'importance de la précision dans le langage. Un exemple humoristique est partagé sur la manière de parler : un père raconte qu'il corrigeait sa fille lorsqu'elle disait « Je suis debout » (ani kamah, avec l'accent sur l'avant-dernière syllabe, signifiant « j'étais debout » au passé). Il lui expliquait que pour parler du présent, elle devait dire « ani kamah » (avec l'accent sur la dernière syllabe). Ce souci du détail linguistique révèle une leçon essentielle : chaque nuance de mot dans la Torah porte une signification profonde.

Yaakov et Rahel

Yaakov rencontre Ra'hel, fille de Lavan, frère de sa mère. Lorsqu'il la voit, il remarque qu'elle ressemble à sa propre mère, Rivka, comme le dit le Talmud : « La plupart des enfants ressemblent aux frères de leur mère » (Baba Batra 110a). Ra'hel, décrite comme belle, rappelle aussi la beauté de Rivka. Pourquoi Yaakov choisit Rachel ? Selon le Rav Hida (dans Homat Anakh), le choix de Yaakov pour Ra'hel n'était pas uniquement basé sur sa beauté, mais aussi pour leur lien familial (mentionné trois fois dans le verset par l'expression « frère de sa mère »). Il y aurait également une raison mystique liée à leurs noms : Yaakov et Ra'hel sont en équilibre parfait dans le système numérologique. La

valeur numérique de Yaakov est 182. En divisant par 7, on trouve 26, soit le Nom de Dieu (Y-H-V-H). La valeur numérique de Ra'hel est 238. Divisée par 7, elle donne 34, ce qui s'accorde également parfaitement. En revanche, Léa, dont la valeur est 36, n'est pas divisible par 7, ce qui suggère qu'elle n'était pas destinée à Yaakov dans ce sens mystique. Ce parallèle illustre une relation symbolique entre Yaakov, associé au soleil, et Rachel, associée à la lune. Comme la lune reçoit sa lumière du soleil, Ra'hel, représentant la mal'hout (royaume), est soutenue par Yaakov, représentant la tiféret (harmonie).

Rachel, une jeune fille de 14 ans

Lorsque Yaakov embrasse Rachel après avoir roulé la pierre du puits pour abreuver les troupeaux, elle est âgée de 14 ans. Le Seder Olam explique qu'elle est morte à 36 ans, après avoir vécu 15 ans avec Yaakov et l'avoir attendu 7 ans avant leur mariage. Cela établit son âge au moment de leur rencontre. Le Midrash raconte que les spectateurs se sont méfiés lorsqu'ils ont vu Yaakov embrasser Rachel. Ils se sont exclamés : « Veut-il nous apporter un nouveau Déluge ? » Après le Déluge, les nations avaient pris des mesures pour éviter les relations interdites, ayant compris qu'une partie des raisons du Déluge résidait dans ce type de transgressions.

"Tu donneras la vérité à Yaakov", et i surmonte les trompeurs

"Il éleva la voix et pleura" (Beréchit 29,11). Pourquoi a-t-il pleuré ? Parce qu'il vit par prophétie qu'elle (Ra'hel) ne serait pas enterrée avec lui. "Il raconta à Ra'hel qu'il était le frère de son père et qu'il était le fils de Rivka" (Beréchit 29,12). Pourquoi deux précisions ? Car elle lui avait dit : "Écoute, j'ai une sœur aînée, et mon père ne te donnera pas ma main avant elle, cela n'existe pas. Et il est difficile de trouver un mari pour ma sœur, car ses yeux sont fragiles." Qu'est-ce que "ses yeux sont fragiles" ? Elle pleurait beaucoup, et ses yeux en étaient devenus fragiles⁴. "Tu ne peux donc pas me demander, car j'ai une sœur plus âgée." Alors, Yaakov répondit : "Si Lavan agit honnêtement, je lui dirai clairement : 'Ra'hel, ta fille cadette.' Car moi, je suis 'le fils de Rivka,' une femme droite.

^{4.} Si un homme voit sa fille pleurer, il lui dira: "C'est dommage pour tes yeux, ne te laisse pas emporter trop. Tu veux avoir [les yeux doux] comme notre mère Léa? Ne fais pas ça." Il y a une explication qu'a apportée Ibn Ezra, citant un certain "Ben Ephraïm", probablement un karéite, qui a dit: "Il manque un Aleph, car 'rakhot' (doux) signifie en fait 'longs'. 'Les yeux de Léa étaient longs'." Alors Ibn Ezra se fâche contre lui et dit: "Il lui manque un Aleph". Que signifie "il lui manque un Aleph"? Ton nom est "Ben Ephraïm", il faudrait lui enlever un Aleph, et alors ce serait "Ben Parim" (fils de vaches)... Si tu fais de telles interprétations, ton esprit est comme celui d'un veau... C'est une remarque piquante. Lorsqu'il entend des interprétations étrangères, il les critique de cette manière.

Mais s'il agit avec ruse, alors 'je suis le frère de son père.' Tout comme il est connu pour sa ruse, moi aussi je saurai le surmonter." Yaakov n'était pas un trompeur, mais lorsque Lavan le poussa à la ruse avec les "tâchetés, rayés et mouchetés" (Beréchit 30,39), Yaakov trouva toujours une solution pour s'en sortir. Il prit des bâtons verts de peuplier, de noisetier et de platane (Beréchit 30,37), et apparemment, ces bâtons influencèrent les troupeaux pour qu'ils mettent bas des agneaux rayés, tachetés ou mouchetés. L'Even Ezra écrit (Beréchit 30,39), et on le retrouve aussi dans des écrits contemporains : des gens ont essayé de reproduire cette méthode avec des bâtons, mais cela n'a rien donné. Même en plaçant des bâtons comme ceux de Yaakov près des points d'eau, cela n'a eu aucun effet sur les troupeaux. Alors, comment Yaakov a-t-il réussi ? Il bénéficiait d'une aide divine (siyata dishmaya), mais celle-ci devait apparaître comme si elle passait par des moyens naturels, en l'occurrence les bâtons.

D'où les sages savent-ils que Lavan cherchait de l'argent?

"Elle courut et raconta cela à son père" (Beréchit 29,12). Une jeune fille court annoncer : "Un parent est arrivé !" À l'époque, il n'y avait pas de téléphones ou d'autres moyens de communication. Ra'hel a couru pour informer son père : "L'oncle est ici !" "Et lorsqu'il

entendit que c'était Yaakov, fils de sa sœur, il courut à sa rencontre" (Beréchit 29,13). Lavan s'imaginait que Yaakov venait avec des chameaux chargés de richesses. "Il l'embrassa" : peut-être avait-il des perles cachées dans sa bouche. "Il l'étreignit" : peut-être avait-il de l'argent dans ses vêtements. Les sages déduisent cela du comportement exagéré de Lavan : "Il courut à sa rencontre, il l'embrassa et l'étreignit." Pourquoi un tel empressement? Même quand Yaakov retrouve son fils Yossef après vingt-deux ans de séparation, il est écrit : "Il se présenta à lui, se jeta à son cou et pleura longuement sur son cou" (Beréchit 46,29). Mais ici, Lavan se comporte de façon excessive. Cela révèle qu'il cherchait à s'enrichir. Quand Yaakov lui explique qu'il a été dépouillé (par Éliphaz, fils d'Essav), Lavan change d'attitude et déclare : "Eh bien, tu es vraiment ma chair et mon sang." Yaakov reste alors chez lui un mois, travaillant et mangeant à ses frais.

Lavan avait deux filles: Léa, l'aînée, et Ra'hel, la cadette. Certains disent qu'elles étaient jumelles, mais Léa était née quelques heures avant Ra'hel. Léa pleurait constamment, car elle pensait qu'elle serait destinée à Essav, et ses larmes avaient rendu ses yeux fragiles. Ra'hel, quant à elle, est décrite comme "belle de visage et belle d'apparence" (Beréchit 29,17). "Belle de visage" fait référence à ses traits physiques, tandis que "belle d'apparence" décrit son aura et son regard. Ra'hel avait les deux avantages.

COURS DE NOTRE MAITRE LE GAON LE GRAND RABBI ELIAHOU BINYAMINE MADAR CHALITA

Sortie de Chabbat Parachat Toledot, 29 Hechwan 5785

A la tête de la maison d'enseignement « Maïm Téhorim », faisant partie des Rabbanim de la sainte Yéchiva Kissé Rah'amim

Chavoua tov oumevorakh, un bon et béni mois, de bonnes nouvelles pour vous, pour nous et pour tout le peuple d'Israël. Avec la permission de notre maître, le Gaon d'Israël, le Rosh Yeshiva (chef de la Yeshiva), que D.ieu lui accorde de longs jours dans la prospérité et des années agréables, qu'Il le renforce et le fortifie, et qu'il soit béni de toutes les bénédictions mentionnées dans la paracha de cette semaine : « Que D.ieu te donne de la rosée des cieux et des richesses de la terre, des grains abondants et du vin nouveau... Maudits soient ceux qui te maudissent, et bénis soient ceux qui te bénissent. » (Béréchit 27:28-29). Rachi explique: Pourquoi commence-t-il par « Maudits soient ceux qui te maudissent », alors que chez Bilam, c'est l'inverse ? Parce que pour les justes, leur début est fait de souffrances, mais leur fin est paisible : « Ton début sera modeste, mais ton avenir sera très prospère » (Iyov 8:7). Que D.ieu lui accorde de longs

jours dans la prospérité et des années agréables, avec une santé robuste et une lumière rayonnante.

Grâce à vous, ie suis en vie

Vendredi dernier, mon ami, le gaon Rav Mikhaël Diai (gendre du Rav), qu'il soit en bonne santé, m'a raconté une histoire. Il était parti la semaine dernière en France pour un mariage⁵. Le lendemain du mariage, le père de la mariée lui a dit : « J'ai un ami qui habite près de Paris, allons là-bas pour le Sheva Berakhot (célébration post-mariage). » Ils sont allés chez cet ami, dans une maison somptueuse appartenant à une

5. Il avait l'habitude de se rendre là-bas chaque année. Pendant de nombreuses années, il allait à Paris pour Yom Kippour et y dirigeait la prière. C'est une grande synagogue où des centaines de personnes se rassemblent. Il priait avec eux et leur enseignait des paroles de Torah et des encouragements. L'un de ceux qui avaient été inspirés par lui maria sa fille et lui demanda de venir en France. Ainsi, cette semaine, il s'y est rendu.

personne aisée. Ils ont célébré le Sheva Berakhot làbas et ont terminé le repas tard dans la nuit. Après cela, on a dit au propriétaire : « Vous savez ? C'est le gendre du Rav Mazouz. » Il lui a répondu : « Vous êtes le gendre du Ray? » Il lui a dit : « Oui. » Alors il lui a dit : « Grâce à vous, je suis en vie! » Le gendre, étonné, a demandé : « Grâce à nous, vous êtes en vie ? Je ne vous connais pas, et vous ne me connaissez pas, comment pouvez-vous dire cela ? » Il a répondu : « Pas grâce à toi, mais grâce au Ray, à ses cours et à ses bulletins. » Et il a raconté : « J'avais un appartement à Paris, dans le quartier le plus prestigieux, près de la Tour Eiffel (c'est l'endroit le plus cher là-bas, où un petit appartement se loue pour 50 000 euros par mois, un endroit incroyablement coûteux). J'étais riche, mais je suis aussi une personne qui observe la Torah et les mitsvot, et qui craint le Ciel. Je voulais éduquer mes enfants dans le respect de la Torah et des mitsvot, mais là-bas, il n'y avait pas d'institutions éducatives adéquates. On m'a donc proposé de déménager en banlieue parisienne, dans un endroit éloigné, mais toujours rattaché à Paris (on m'a dit qu'il y a 12 millions d'habitants dans la région parisienne, c'est énorme). J'ai accepté de déménager là-bas. Mais après le déménagement, j'ai constaté que je ne connaissais personne. Cet endroit était nouveau pour moi, et je n'avais rien ni personne. Certes, il y avait de belles institutions éducatives, mes enfants étaient dans de bonnes structures et apprenaient bien, mais moi, je me sentais seul, sans amis, sans les gens que je connaissais auparavant. Pendant trois ans, je pleurais. Je ne pouvais pas tenir. Comment pourrais-je rester ici ? Que pouvais-je faire ? Rien ne m'intéressait. Alors un érudit ashkénaze local m'a dit : "Il y a ici les feuillets du Ray Mazouz. Prends-en un, lis-le, et tu te sentiras mieux." Je lui ai répondu : "Quel rapport ?" Il m'a dit : "Lis-le." Alors j'ai pris ce feuillet (il est traduit en français, et dans cette langue, chaque mot compte double ou triple par rapport à l'hébreu. Le Rav dit trois mots ici, ce sont six mots là-bas... Ils traduisent cela chaque semaine, qu'ils soient bénis !). J'ai lu le feuillet un Chabbat, et je l'ai relu après Chabbat. Cela m'a redonné goût à la vie! Maintenant, je suis heureux, je vis bien, et je me sens bien. Je suis si reconnaissant! Ce feuillet contient tout: Torah, sagesse et connaissances. Grâce à cela, je suis en vie! » C'est une personne parmi d'autres. Qui sait combien d'autres trouvent du réconfort ainsi? Pas une ou deux personnes, mais des dizaines, des centaines, voire des milliers de gens qui en profitent, car le cours du Rav est complet et riche en tout. Certains aiment les discussions complexes, d'autres préfèrent des choses différentes, mais le cours du Rav s'adresse à tout le monde. "Et Moïse descendit de la montagne vers le peuple" (Chémot 19:14). Le Rav Ovadia, paix à son âme, aurait pu donner des cours remplis de discussions complexes. Dans ses livres, on voit toute

sa vaste érudition, ses analyses approfondies, ses questions et réponses. Mais dans ses cours destinés à tout le peuple d'Israël, il savait qu'il s'adressait à des gens simples, des femmes, des jeunes érudits et des hommes ordinaires. Il ne pouvait pas trop compliquer ses cours. Alors, il enseignait de manière simple.

"Et il continua à grandir, jusqu'à devenir très grand."

Qui est plus grand que Rabbi Meïr Baal HaNess ? Le saint Tanna Rabbi Meïr Baal HaNess enseignait un cours le vendredi soir, et les femmes venaient l'écouter. C'est comme dans l'histoire de cette femme qui venait écouter ses cours, une histoire célèbre dans le Midrash (Devarim Rabba, section 5, paragraphe 15). Que disait-il alors ? Des raisonnements complexes ? Que pouvait comprendre une femme dans des raisonnements complexes? Il leur racontait des récits, car Rabbi Meïr avait trois cents paraboles de renards (Sanhedrin 38b), pour que tout le peuple puisse comprendre et en tirer morale, sagesse, connaissance et discernement. (On peut voir dans Sanhedrin que Rabbi Meïr partageait ses enseignements en un tiers de Halakha (lois), un tiers de récits, et un tiers de paraboles. Voir aussi Sotah 40a et l'introduction du Rav Ovadia Yossef à son livre Anaf Etz Avot.) Ainsi, le Ray inclut tout dans son cours: grammaire, histoire des sages d'Israël, explications sur la Paracha de la semaine, et lois pratiques que les gens doivent connaître. Dans la Paracha de la semaine, il est écrit : "La voix est celle de Yaakov et les mains sont celles d'Essav" (Béréchit 27, 22). Mais beaucoup lisent à tort "La voix est tout entière Yaakov" (Hakol Kol Yaakov au lieu de Hagol Qol Yaakov- le kouf est à différencier du Kaf) Cela change complètement le sens! Si quelqu'un lit ainsi, a-t-il accompli son obligation? Peut-être, mais avec beaucoup de réserves. Pourquoi lire de cette manière ? Et c'est ce genre de précision que le Rav transmet dans ses cours. Qu'il soit la volonté de D.ieu que le Rav vive longtemps, en bonne santé et avec bonheur, et que s'accomplisse sur lui le verset de la Paracha de la semaine (26, 13): "Et l'homme grandit, et il continua à grandir, jusqu'à devenir très grand.6" Je me souviens qu'il y a plusieurs décennies, lors d'une Hiloula de la Yéchiva, le Rav Ovadia z"l expliqua : Pourquoi le verset dit-il qu'il a grandi progressivement

6. Au passage, le Rav Baal HaTourim commente ce verset en soulignant que le mot "ויגדל" ("il grandit") est répété trois fois, en parallèle avec la triple bénédiction qu'Avraham, notre père, a reçue après l'épisode de la ligature d'Isaac. En effet, il est dit : « בי יען אשר "בי נשבעתי נאום ה', כי יען אשר " את בנך את יחידך. כי ברך אברכך מאד, והרבה עשית את הדבר הזה, ולא חשכת את בנך את יחידך. כי ברך אברכך מאד, והרבה "Par Moimême, Je jure, dit l'Éternel, puisque tu as fait cette chose et n'as pas refusé ton fils, ton unique, Je te bénirai abondamment et multiplierai ta descendance comme les étoiles du ciel... et toutes les nations de la terre se béniront par ta descendance" (Béréchit 22:16-18). Ces trois mentions de bénédiction correspondent ainsi aux trois occurrences de l'expression de grandeur dans le texte.

? Pourquoi ne pas dire directement qu'il a grandi ? Le Rav Ovadia expliqua que si une personne grandit d'un seul coup, le mauvais œil peut s'abattre sur elle. Une personne pauvre qui devient soudain immensément riche attire l'attention. C'est pourquoi il est dit : "Et il continua à grandir." Petit à petit. C'est ainsi qu'à l'époque, le Rav bénit un autre Rav, et qu'il en soit ainsi pour le Rav actuel, qu'il vive longtemps dans la prospérité et la santé. Amen, qu'il en soit ainsi.

Comment peut-on vendre le droit d'aînesse?

Dans la Parasha de cette semaine, tout le monde connaît l'histoire où Éssaw vend son droit d'aînesse à Ya'acov : « Il vendit son droit d'aînesse à Ya'acov. Et Ya'acov donna à Éssaw du pain et un plat de lentilles. » (Béréchit 25, 33-34). Il y a ici une difficulté : comment une telle transaction est-elle possible ? En effet, le droit d'aînesse n'était pas encore effectif à ce moment-là. Qu'est-ce que le droit d'aînesse ? Rachi explique que cela implique une part double dans l'héritage et la fonction de service dans le Temple. Mais cela revient à vendre un bien qui n'existe pas encore (davar shelo ba la'olam). Or, nous savons qu'il est impossible, selon la loi, de vendre quelque chose qui n'existe pas encore. Comment, alors, la vente a-t-elle pu être valide ? La Torah dit pourtant que cela a été vendu, et plus tard, Éssaw se plaint : « Il m'a pris mon droit d'aînesse. » (Béréchit 27, 36). Le Ribash (Rabbi Yitzhak Bar Sheshet), dans son responsa (Siman 328), aborde cette question. Un Rav lui écrit qu'il a vu, au nom du Ba'al HaTourim (Rabbi Yaakov, fils du Roch), une explication selon laquelle, bien que l'on ne puisse vendre un bien inexistant, cela devient possible si un serment accompagne la vente. Or dans notre cas en effet, Ya'acov a demandé à Éssaw de jurer: « Jure-moi aujourd'hui. » (Béréchit 25, 33). Ce serment aurait permis de valider la vente. Cependant, le Ribash réfute cette affirmation. Il déclare que ni le Roch ni le Ba'al HaTourim n'ont écrit une telle chose⁷. Il n'existe aucune règle selon laquelle un

7. Mais on a fait remarquer qu'en réalité, le Tour l'a écrit explicitement dans son commentaire sur la Torah. En plus des quatre parties du Tour que tout le monde connaît, le Tour a également écrit un commentaire sur la Torah – « הפירוש הארוך » - 'le commentaire long'. Ce qui est écrit dans les Houmashim est principalement les paroles du 'Baal HaTourim', des perles de sagesse, des gematria, des acronymes, des choses très merveilleuses. Mais en plus de cela, notre maître le Tour a rédigé un commentaire long sur la Torah, semblable au commentaire du Ramban sur la Torah, dans lequel il rapporte les paroles du Ramban et d'autres sources. Et en réalité, dans son commentaire long sur la Torah, dans ce verset, il dit au nom de son père que puisque Ya'acov a juré, cela a effectivement eu une influence. Il semble que le Ribash n'ait pas eu accès à ce commentaire, c'est pourquoi il ne l'a pas vu. Il est certain qu'il connaissait les quatre parties du Tour, il était l'un des grands du siècle. Mais il n'y a pas de mention de cela là-dedans. Il est arrivé plusieurs fois que des choses soient attribuées à des anciens qui ne sont pas écrites dans les premiers commentaires (comme le Beit Yossef dans un endroit du Even Ha'ezer [Siman 119] dans le Bedek Ha'bayit écrit que ce qui a été rapporté au nom du Gaon ou du Rif 'n'est pas signé par Mar Bar Ravina', ce sont des choses incorrectes.

serment peut permettre de vendre un bien inexistant. Alors, pourquoi la vente est-elle mentionnée dans la Torah? Le Ribash explique que cette histoire a eu lieu avant le don de la Torah (matan Torah), et que les lois halakhiques telles que nous les connaissons aujourd'hui ne s'appliquaient pas encore. Le serment d'Essaw n'a servi qu'à renforcer l'accord, pour éviter que quelqu'un ne le conteste. Le Ketsot Ha'Hoshen (Hoshen Mishpat 278:13) propose une autre explication. La Guemara (Baba Batra 124a) enseigne que la part supplémentaire de l'aîné est qualifiée de « don » (matanah). Or, une personne peut refuser un don. De même, un aîné peut renoncer à sa part d'héritage en déclarant : « Je ne veux pas de ce droit d'aînesse. » Cette renonciation est valide même pour un bien inexistant, car elle ne dépend pas d'un acte de vente. Ainsi, Éssaw n'a pas vendu son droit d'aînesse; il y a simplement renoncé en disant : « À quoi me sert ce droit d'aînesse? » Cela soulève une autre question : pourquoi Ya'acov demande-t-il alors un serment à Éssaw ? Même selon le Ribash, cela reste à expliquer. Le Or Ha'Haim commente que le droit d'aînesse n'est pas un bien tangible ; il ne peut être vendu comme un objet matériel. Un serment, en revanche, peut concerner une chose immatérielle. La Guemara dans Nedarim (2b) établit une distinction entre les vœux (nédarim) et les serments (shevouot). Un vœu s'applique uniquement à un objet tangible, tandis qu'un serment engage la personne elle-même, même sur une chose immatérielle. C'est pourquoi Ya'acov a demandé à Éssaw de prêter serment. Ce serment a validé l'accord, car il peut porter sur quelque chose d'intangible, comme le droit d'aînesse. Le Netivot HaMishpat (334:2) discute d'une autre question : si une personne transgresse involontairement un interdit rabbinique (issour derabbanan), a-t-elle besoin d'expiation ? Selon lui, non, car les interdits rabbiniques concernent principalement l'individu et non l'objet. Toutefois, le Rav Ovadia Yossef, dans son Yabia Omer (Yore Dea 1:14), conclut que la majorité des décisionnaires estiment qu'une expiation est nécessaire même pour une telle transgression. En résumé, la vente du droit d'aînesse n'était pas une vente au sens classique, mais plutôt un acte de renonciation renforcé par un serment, ce qui la rend juridiquement valide selon la Torah.

La méthode correcte d'étude

Les distinctions entre les notions de hefetsa (objet) et gavra (personne) sont valables lorsqu'elles sont nécessaires, mais elles ne le sont pas dans tous les cas. On peut les appliquer, mais ce n'est pas une obligation. Concernant les chevouot et les néderim, la Guemara en parle explicitement, donc elles sont

Souvent, des paroles sont attribuées à des grands, mais ce ne sont pas des paroles véridiques). C'est ainsi que le Ribash l'a pensé ici, mais en vérité, dans le commentaire du Tour, cela se trouve effectivement.

nécessaires. Mais dans d'autres domaines, ce n'est pas toujours impératif. Il est important de connaître la méthode correcte d'étude et de ne pas introduire des raisonnements externes partout. Les raisonnements sont toujours sujets à discussion (bien entendu, certains sont totalement erronés). Comme il est dit : "De même que leurs visages ne se ressemblent pas, ainsi leurs opinions divergent" (Bamidbar Rabba, 21:2). Les grands décisionnaires se divisent souvent sur des raisonnements : l'un affirme une chose, et un autre, autre chose. Les deux peuvent être valables, car chacun d'eux est un grand sage, mais on peut orienter une décision dans différentes directions. La Guemara elle-même illustre les divergences d'opinions entre les Tanaïm et les Amoraïm. Ces raisonnements sont discutables, mais la bonne méthode d'étude consiste à se concentrer sur ce qui est écrit dans le texte, sur ce que les mots signifient réellement, et non sur ce que l'on invente ou analyse verbalement. Les analyses peuvent être séduisantes, voire brillantes, mais elles ne sont pas toujours vraies. Souvent, elles sont éloignées de la vérité et peuvent conduire à des conclusions totalement erronées, voire à la destruction de lois établies, à cause de raisonnements personnels qui semblent justes mais qui, en réalité, ne reposent sur rien de vrai. Dans notre Yéchiva Kisse Rahamim, nos maîtres nous ont transmis, sous la direction de notre Roch Yéchiva, une méthode d'étude fidèle à celle pratiquée à travers les générations. En examinant les écrits des Richonim, comme le Ramban, le Rashba, et d'autres, jusqu'aux dernières générations, on constate que dans toutes les communautés séfarades — au Yémen, en Irak, au Maroc, en Tunisie, à Izmir, ou à Alep — les sages ont étudié de manière directe et approfondie. Ils s'efforçaient de comprendre le texte dans sa profondeur, sans inventer de nouvelles idées qui ne se trouvent pas dans les mots eux-mêmes. Lorsqu'un raisonnement ne découle pas directement des mots, il s'agit d'une nouveauté vide de substance. Si vous l'affirmez, un autre pourra dire le contraire. La méthode correcte consiste à comprendre ce que disent les mots eux-mêmes. Une personne qui maîtrise cette méthode peut étudier n'importe quel texte, qu'il ait déjà étudié ce sujet ou non. Par contre, celui qui ne possède pas cette clé de compréhension ne comprendra rien en dehors des sujets qu'il connaît déjà. Cette méthode d'étude a été utilisée pendant des générations, y compris dans les communautés ashkénazes8. Bien que, dans les dernières centaines

8. Parfois, il y a des discussions subtiles, et même à ce sujet, les décisionnaires font des remarques. Il y a un endroit où le 'Noda Bi'Yhouda' (Kamma, Yod, Siman 46) écrit une certaine manière de raisonnement pour expliquer le Rambam. Et à ce propos, le grand Rav Moshe Yitzhak Avigdor, auteur du 'Pardes Rimonim' (qui vivait il y a environ cent à cent cinquante ans, et qui a écrit un grand ouvrage sur les lois de la pureté), écrit que la méthode présentée par le Noda B'Yehuda, avec tout le respect dû à la Torah de ce dernier, est une méthode valable pour l'étude dans les yeshivot, mais pas pour la

d'années, une méthode basée sur le raisonnement dialectique (pilpoul) ait été introduite dans ces communautés, il est bien connu, comme le mentionne le Maharik (cité dans le Rama, Yoreh Deah 242:31), que l'appellation "Rav" s'applique uniquement à celui qui enseigne une méthode d'étude correcte et droite, et non à celui qui enseigne selon les méthodes dialectiques courantes aujourd'hui. Les véritables maîtres sont ceux qui transmettent une méthode d'étude permettant de comprendre les sujets dans leur vérité. Ainsi, les grands sages ashkénazes ont également étudié de cette manière. Même si certains ont adopté le pilpoul pour stimuler les élèves, ils savaient que la vérité réside dans une approche directe et rigoureuse. Tous les grands sages, séfarades comme ashkénazes, ont suivi cette méthode. Par exemple, le Hida, Rabbenou Haïm Palaggi, et le Ben Ish 'Haï n'ont pas basé leur étude sur des raisonnements superficiels. Quiconque lit leurs écrits peut constater cette approche rigoureuse et fidèle au texte.

La perte de la compréhension du "pchat" (sens littéral)

Maran, Rabbi Ovadia Yosef, de mémoire bénie, dans l'introduction au Yabia Omer, volume 1, critique les excès de pilpoul (raisonnements complexes). Il dit que les étudiants des yéchivot, qui représentent notre fierté et parmi lesquels émergeront les grands érudits de la prochaine génération, gaspillent malheureusement leur temps avec ces pilpoulim. Il cite les paroles des sages des générations précédentes, comme le Havot Yaïr (chap. 123), le Shaagat Aryeh (Kountras Hovat Karka, chap. 3), le Maharal de Prague (Derekh Haïm, chap. 6 des Pirké Avot), et d'autres, qui ont tous dénoncé cette tendance. Le Gaon, le Hazon Ish, connu et respecté comme l'un des piliers de sa génération, écrit également à ce sujet dans son Kovetz Igrot (vol. 1, chap. 1). Avec votre permission, je vais lire ce qu'il écrit : "Je ne peux m'empêcher de remarquer qu'il est regrettable que, dans notre génération, on ait abandonné l'étude du livre du Maharsha, un trésor offert à Israël pour mériter les générations futures, afin de former les étudiants dans l'effort intense d'étude de la Torah, ce qui est la véritable essence de la Torah : transformer le matériel en spirituel, le corps en âme, et purifier les membres de l'homme. Ce livre saint entraîne l'homme à un raisonnement juste et profond, et il aide également à mémoriser tous les détails d'une souguia (sujet d'étude). Dans la génération précédente, ce livre était énormément valorisé. Le Gaon Rabbi Akiva Eiger ne négligeait jamais une seule de ses lignes. Depuis qu'on l'a abandonné, on a perdu toute compréhension du pchat, et

décision halakhique, et elle ne suit en aucun cas la voie de la vérité. Il est impossible de rendre une décision halakhique basée sur cela. (Voir dans le livre 'Pardes Rimonim', introduction au Siman 187, recherche Beth, lettre Hèt).

l'étude est devenue superficielle, abandonnant l'analyse rigoureuse. Personne ne cherche à rétablir la couronne à sa gloire passée." Voilà les paroles du Hazon Ish, de mémoire bénie. Heureusement, certains ont restauré cette couronne, comme le Rosh Yeshiva de notre institution (Kise Rahamim), que Dieu lui accorde longue vie. À la yéchiva, on étudie chaque mot du Maharsha avec précision, sans rien laisser de côté. On étudie aussi les paroles du Maharam Schiff et du rabbin Michmerot Kehuna, qui représentent le véritable approfondissement. Cette méthode permet de comprendre toute la Torah, quelle que soit la souguia étudiée⁹. Cette tradition a été transmise par son père, le Gaon et fondateur de la yéchiva, Rabbi

9. La semaine dernière, notre rav, le Rosh Yeshiva, a exprimé à la fin de son cours ses propos concernant des personnes qui parlent de la yeshiva en disant : "Ils ne savent pas apprendre car ils ne connaissent pas le Ketsot HaHoshen". Et le rav a dit : "Ils disent qu'ils ne savent pas étudier, qu'ils ne connaissent pas le Ketsot HaHoshen, qu'ils ne connaissent pas le Ketsot HaHoshekh". Il y en a certains qui ont voulu comprendre que, Haswéchalom, le rav faisait référence au Ketsot HaHoshen de cette manière, mais c'est absolument faux! Il n'en est rien, c'est une idée claire et évidente que le rav ne faisait pas référence au Ketsot HaHoshen lui-même de cette manière. Le Ketsot HaHoshen est l'une des grandes œuvres des derniers décisionnaires, et tout le monde étudie ses enseignements. Dans notre yeshiva, on étudie le Ketsot HaHoshen, tous les juges qui étudient le Hoshen Mishpat l'étudient. Dans notre yeshiva, Baroukh HaShem, il y a de grands juges, des étudiants de trente à quarante ans, qui ont déjà passé tous les examens rabbiniques et de juges, ont reçu leurs certificats de juge, et ont étudié le Ketsot HaHoshen. Lorsqu'on arrive à un passage lié au Ketsot HaHoshen, on l'étudie. Mais on n'étudie pas toujours le Ketsot HaHoshen car ce n'est pas toujours pertinent. Et dans les yeshivot, estce qu'on l'étudie dans chaque discours ? On en mentionne quelques distinctions ici et là, et c'est tout. Mais l'intention du rav était de réfuter ceux qui disent : "Si vous ne connaissez pas le Ketsot HaHoshen, vous ne savez pas apprendre". Haswéchalom! Ne pas savoir et ne pas comprendre... Tous les étudiants de la yeshiva qui ne s'occupent pas du Ketsot HaHoshen, ils ne savent pas apprendre ?! Et c'est la même chose pour notre maître, le grand Rav Moché Lévi z"l, Haswéchalom... Comme si, si l'on ne connaît pas le Ketsot HaHoshen, on ne sait rien. Apprendre du Ma'arsha, ce n'est rien. Apprendre du Maharam Shif, ce n'est rien, uniquement parce que l'on ne connaît pas le Ketsot HaHoshen, cela ne vaut rien... Mais est-ce que le Ketsot HaHoshen est dans chaque sujet ? Si vous étudiez la Mishna de Shabbat, en quoi cela concerne le Ketsot HaHoshen? Si vous étudiez d'autres choses, ce n'est pas pertinent. Quand c'est pertinent, on l'étudie, quand ce n'est pas pertinent, on ne l'étudie pas. Et même lorsqu'il est pertinent, estce que si l'on ne connaît pas tout, cela veut dire qu'on ne comprend pas ? C'était toute l'intention du rav. Haswéchalom d'interpréter ses paroles différemment et de les attaquer. [Cela ressemble à dire qu'il est écrit dans la Torah qu'il faut tuer Haswéchalom, car il est écrit "tu tueras", sans lire le mot qui précède "tu ne tueras pas"... Et ainsi le rav a dit plusieurs fois au nom du Rambam qu'en lisant à moitié les paroles, on peut détruire des mondes]. Le verset dit dans la Torah: "Juge ton prochain avec justice" (Wayikra 19, 15), c'est un commandement positif de la Torah. Et le Hafetz Haïm écrit au début de son livre Hafetz Haïm qu'il faut juger l'homme avec justice, même s'il semble et entend que ses paroles ne sont pas correctes, il est un devoir de juger l'homme favorablement, et a fortiori ici, tout celui qui a des yeux pour comprendre sait que l'intention du rav est de dire que cette remarque n'a pas de fondement, que ce sont de fausses accusations, c'était toute l'intention du ray, et c'est simple. Le ray Ketsot HaHoshen z"l est l'un des grands de notre génération, et son mérite protège vous et nous, ainsi que tout Israël.

Mazliah Mazouz, de mémoire bénie et sainte, luimême disciple du Gaon Rabbi Rahamim Haï Hwïta HaCohen, et ainsi de suite, jusqu'à remonter aux origines.

Pourquoi nos ancêtres ont-ils mérité une richesse immense?

Avec votre permission, je souhaite aborder un verset de la paracha de la semaine : "Itshak sema dans cette terre, et cette année-là, il récolta au centuple ; et Dieu le bénit" (Berechit 26:12). Rachi explique que cette année-là était une année de famine, une année difficile, et que la terre était mauvaise. Malgré cela, Itshak, notre patriarche, mérita une richesse immense et exceptionnelle : "au centuple". Rachi précise que cela signifie 100 fois plus que l'évaluation initiale. Par exemple, si l'on estimait qu'une parcelle produirait 1 000 kilos, elle en produisit 100 000 ! C'est la bénédiction divine: "Et Dieu le bénit". À tel point qu'Avimelekh lui dit: "Va-t'en de chez nous, car tu es devenu beaucoup plus puissant que nous" (verset 16). Rachi ajoute que les gens disaient : "Le fumier des mules d'Itshak vaut plus que l'or et l'argent d'Avimelekh". Pourquoi nos ancêtres ont-ils mérité cela ? Ce n'était pas seulement Itshak, mais aussi Avraham et Yaakov. Ils n'étaient pas rois, mais des nomades, et pourtant, ils furent comblés d'une richesse immense. D'abord, ils avaient une foi totale en Dieu et marchaient toujours avec Lui. Mais surtout, ils agissaient avec droiture et honnêteté : ils ne trompaient pas, ne volaient pas, et ne prenaient rien qui ne leur appartenait pas. Nos sages disent (Shabbat 31a) que la première question posée à une personne dans l'au-delà est : "As-tu mené tes affaires avec honnêteté ?". Ce n'est qu'ensuite qu'on demande : "As-tu fixé des moments pour l'étude de la Torah ?". Ceux qui agissent avec droiture méritent la bénédiction. Nos maîtres expliquent (Shabbat 31a) : Aleph-Bet, Guimel-Dalet (א' ב' ג' ד') : Émouna-Brakha, Guézel-Dalout – la foi mène à la bénédiction, tandis que le vol mène à la pauvreté. Le prophète dit (Malachie 1:3, la haftara de la semaine) : "Vous apportez des sacrifices volés, boiteux ou malades", et Dieu déclare : "Je hais les offrandes volées" (Yechaya 61:8). Dieu ne veut pas d'offrandes issues du vol. La droiture est essentielle. Nos ancêtres étaient appelés "droits" (yesharim). Le Séfer Berechit est surnommé Séfer HaYashar car il raconte leurs histoires, illustrant leur droiture (Avoda Zara 25a). Le verset de Devarim (12:28) enseigne: "Fais ce qui est bon et droit aux yeux de l'Éternel". Rachi explique : "Le bien aux yeux de Dieu, et le droit aux yeux des hommes." C'est la leçon essentielle : agir avec droiture envers Dieu et les hommes.

L'importance des mitsvot entre l'homme et son prochain par rapport aux mitsvot entre l'homme et D.ieu

Au mont Sinaï, nous avons reçu les Deux Tables de la Loi : la première table représente les mitsvot entre l'homme et D.ieu (bein adam laMakom), et la seconde table concerne les commandements entre l'homme et son prochain (bein adam le'havéro). Aujourd'hui, malheureusement, nous vivons dans une génération confuse où « la lumière et l'obscurité se mélangent ». Il y a des personnes, éloignées de la Torah et des mitsvot, qui ne respectent pas le Shabbat, ne mettent pas les tefillin, ne prient pas et ne font pas de bonnes actions. D'un autre côté, il y a des personnes qui, grâce à D.ieu, respectent la Torah et les mitsvot, mais qui, en ce qui concerne leurs relations avec les autres, ne sont pas irréprochables. Ils pensent : « Il suffit que je respecte le Shabbat, mette les tefillin et prie, c'est suffisant. » Mais lorsqu'il s'agit des relations avec les autres, ils agissent comme ils veulent. C'est une grave erreur. De la même manière que D.ieu souffre, pour ainsi dire, de voir quelqu'un ne pas respecter le Shabbat, Il souffre également lorsqu'une personne vole ou lèse son prochain. Les fautes entre l'homme et son prochain sont encore plus graves que celles entre l'homme et D.ieu. En effet, pour les fautes entre l'homme et D.ieu, il est possible de faire téchouva (repentir) : avec Yom Kippour, elles peuvent être expiées. Mais pour les fautes entre l'homme et son prochain, comme le vol ou le préjudice, ce n'est pas si simple. Comment rendre ce qu'on a pris ? Le Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat, Siman 348, §1) enseigne qu'il est interdit de voler, même une infime quantité, selon la Torah. Il est écrit dans la Torah (Vayikra 19, 11): « Vous ne volerez pas. » (Dans les Dix Commandements, « Tu ne voleras pas » fait référence au rapt de personnes, tandis que « Vous ne volerez pas » concerne les biens.) Il est interdit de voler, de dépouiller ou d'exploiter quelqu'un, même pour une valeur inférieure à une prouta (une somme dérisoire). Même si la valeur est si petite qu'elle n'entraîne pas de transgression formelle, les Richonim expliquent qu'il s'agit d'un interdit de 'hatzi shiour (un demimesure), qui reste interdit par la Torah, tout comme il est interdit de manger une petite quantité de viande non cachère ou de 'hélev (graisse interdite). De même, il est interdit de voler même pour plaisanter ou pour simplement déranger son prochain. La Guemara (Bava Metsia 61b) enseigne qu'il est interdit de prendre quelque chose pour agacer ou contrarier quelqu'un, même si cela semble insignifiant.

Volet pour plaisanter

Un homme avait l'habitude de laisser ses clés dans la serrure de sa porte lorsqu'il rentrait chez lui, les oubliant à chaque fois. Un de ses voisins, qui voulait l'aider, venait frapper à sa porte pour lui rappeler de ne pas oublier ses clés. Après de nombreuses fois, le voisin décida de lui donner une leçon. Il prit les clés et les garda avec lui. Lorsque l'homme chercha ses

clés, paniqué, le voisin lui rendit les clés en disant : « Voilà tes clés. J'espère que tu comprendras que tu ne dois plus les laisser là. » Cette personne avaitelle agi correctement ? La Halakha enseigne qu'il est interdit de voler, même si c'est pour une bonne intention ou pour enseigner une leçon à quelqu'un. Le Choul'han Aroukh interdit explicitement de prendre quelque chose, même avec l'intention de le rendre, simplement pour contrarier ou enseigner une leçon à autrui. Les A'haronim (commentateurs tardifs), comme le Ketsot Ha'Hochen et le Rabbenou Yona dans Chaarei Téchouva, confirment que cela reste interdit, car cela peut habituer une personne à voler. Même si l'intention est positive, il est interdit de prendre un objet sans permission. Certains décisionnaires permettent cela si l'on a l'intention de rendre l'objet, mais il reste préférable de ne pas agir ainsi. Le Rav Ovadia Yossef traite dans son ouvrage Yabia Omer (volume 7, Yoreh Deah, siman 13) d'une question spécifique concernant un homme fortuné qui souhaitait acheter de grands hôtels situés dans une région non juive, où des aliments non-cachères (nèvélot et tréfot) sont vendus. Cet homme n'avait aucun lien direct avec l'exploitation des hôtels : il n'y résidait pas, ne les gérait pas, et ne prenait aucune décision relative à leur fonctionnement. Il se contentait de détenir des parts et de recevoir un pourcentage des bénéfices chaque mois. La question était : est-il permis ou interdit, au regard de la Halakha, de procéder à une telle transaction? Selon la Halakha (Choul'han Aroukh, Yoreh Deah, siman 117), il est interdit de commercer avec des aliments interdits (ma'akhalot assourot). La raison en est une précaution : par crainte qu'un jour, la personne consomme elle-même de ces aliments interdits. Ainsi, même dans un endroit où seuls des non-juifs achètent ces produits, il reste interdit de commercer avec eux pour éviter ce risque. Dans ce cas particulier, l'homme fortuné ne participait ni à la gestion ni aux décisions des hôtels, se contentant de percevoir des revenus passifs. La question était donc de savoir si cette distance suffisait à écarter l'interdit. Le Rav David Yossef (fils du Rav Ovadia) a rédigé une réponse halakhique à ce sujet et l'a soumise à l'examen du Rav Ovadia. Dans sa conclusion, il a autorisé cet investissement, et le Rav Ovadia a confirmé cette autorisation. La raison est que l'interdit de commerce avec des aliments interdits repose sur la crainte de consommation. Or, ici, étant donné que le propriétaire n'a aucun accès physique aux produits ni aucun rôle décisionnel, ce risque est inexistant. Dans sa réponse, le Rav Ovadia cite un autre exemple lié aux précautions imposées par la Torah pour prévenir des fautes. Il rappelle l'interdiction de voler, même pour plaisanter. Parfois, des amis s'amusent en prenant un objet, comme un stylo ou des clés, pour taquiner leur camarade. Même dans ce contexte, une telle action est interdite, car elle pourrait habituer à

des comportements de vol. Bien que cette pratique semble légère, elle constitue un interdit ou au moins un risque d'infraction toranique. De même, dans le domaine des interdits alimentaires, des précautions similaires existent pour empêcher toute transgression potentielle. Le Rav Ovadia conclut en rappelant les lois de la gzeila (vol) selon le Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat, siman 359, §1) : il est interdit de voler même une infime quantité (kol chéhou), sauf pour des objets que l'on considère sans valeur et que les gens ne protègent pas habituellement. Le Talmud Yerouchalmi enseigne même qu'une conduite exemplaire (midat 'hassidout) consiste à être vigilant dans ces petits détails également.

Vigilance avec l'argent de l'employeur

On raconte à propos de notre maître, le Rav Yinnon Houri זצ"ל, un homme pieux et un juste parmi les justes, qu'il faisait preuve d'une extrême vigilance dans ces domaines. Un jour, son fils travaillait à Be'er Sheva dans une entreprise, et ses employeurs lui demandèrent d'appeler son père pour lui poser une question. Le fils téléphona donc à son père pendant ses heures de travail pour poser la question. Avant cela, il entama l'appel en demandant : « Comment vas-tu, papa ? Quoi de neuf? » Il posa ensuite la question requise, et le Ray lui répondit. Plus tard, le Ray demanda à son fils: « Combien coûte une communication entre Be'er Sheva et Bnei Brak à cette heure de la journée et pour cette durée ? » Le fils répondit : « Pourquoi poses-tu cette question, papa? » Le Ray rétorqua : « Parce que tu m'as appelé pendant tes heures de travail et depuis le téléphone du bureau. » Le fils répondit : « Mais mes employeurs m'ont demandé de t'appeler. » Le Rav reprit : « C'est vrai, mais au début de la conversation, tu as demandé comment j'allais et nous avons parlé des enfants. Cela a duré quelques secondes de plus! » Qui fait preuve d'une telle vigilance ? Aujourd'hui, le monde ne prête plus attention à cela et la majorité des employeurs pardonnent ce genre de choses. Cependant, combien de personnes passent des appels personnels pendant leurs heures de travail? Combien badgent leur arrivée au bureau, puis rentrent chez eux pour faire des courses avant de revenir ? Qui trompe-t-on ? L'employeur ? Peut-être qu'il ne s'en aperçoit pas, mais cela reste un vol, interdit aussi bien vis-à-vis de l'homme que vis-à-vis du Ciel, même si l'employeur n'en est pas conscient. Dans les lois relatives à l'embauche d'ouvriers (Choul'han Aroukh, 'Hochen Michpat, siman 337, §20), le Rav Ovadia rapporte les paroles de Maïmonide dans ses Lois sur la location (chapitre 13, halakha 7). Il écrit que, de la même manière qu'un employeur est tenu de payer son ouvrier à temps – selon le verset : « Tu donneras son salaire le jour même » (Devarim 24:15), ce qui constitue un commandement positif, et « Tu n'opprimeras pas un ouvrier pauvre et nécessiteux » (Devarim 24:14) ainsi, l'ouvrier doit faire preuve de vigilance envers son employeur. Maïmonide précise que, du temps des Sages, les ouvriers récitaient une version abrégée de la bénédiction après les repas (Birkat Hamazon). Ils disaient la première bénédiction, fusionnaient la deuxième et la troisième, et omettaient la quatrième (Talmud Brakhot 46a). Pourquoi? Par respect pour le temps de l'employeur. Aujourd'hui, cette restriction n'est plus appliquée (Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm, siman 191, §2), car les employeurs n'y prêtent plus attention. Cependant, cela illustre jusqu'où allait leur rigueur. Maïmonide ajoute que quiconque fait preuve de vigilance, de droiture et de minutie dans ces domaines sera béni. On le voit avec Yaakov Avinou, qui témoigne dans la paracha suivante : « J'ai servi votre père de toutes mes forces... votre père m'a trompé et a changé dix fois mon salaire » (Béréchit 31:6-7). Yaakov ajoute : « J'ai souffert le jour et la nuit... » (Béréchit 31:40). Quelle fut sa récompense ? En plus de celle qui lui est réservée dans le monde à venir, il fut béni dans ce monde : « Et l'homme prospéra grandement » (Béréchit 30:43). Pourquoi ? Parce qu'il agissait avec droiture et intégrité. Le sceau d'Hachem est la vérité (Talmud Yoma 69b), et Hachem ne désire pas le mensonge. Aujourd'hui, malheureusement, ce domaine est négligé. Beaucoup arrondissent les angles dans leur travail, prenant parfois ce qui ne leur revient pas ou négligeant leurs responsabilités. Par exemple, certains superviseurs cachères badgent leur présence, puis partent ailleurs. Personne ne sait s'ils surveillent effectivement. Pendant ce temps, les gens consomment en pensant que la surveillance est en place. Cela peut entraîner des fautes graves, car sans supervision, des non-juifs peuvent cuisiner ou mélanger des aliments. Cela constitue non seulement une faute grave en matière de surveillance alimentaire, mais aussi un vol envers l'employeur. Ces infractions sont interdites par la Torah. L'homme ne peut pas choisir de respecter certaines mitsvot et d'en ignorer d'autres. Chaque commandement est essentiel, comme chaque organe du corps. Un seul organe malade peut menacer tout le corps. De même, la Torah exige une application complète et minutieuse de ses préceptes. Ainsi, en agissant avec droiture, l'homme attire la bénédiction divine. Puisse ce mois de Kislev être un mois de délivrance et de bénédictions pour nous tous. Le Ben Ich 'Haï enseigne (première année, lois de 'Hanouka, lettre 2) que le mois de Kislev contient des secrets. Si on écrit Kislev avec un youd ("בסליו"), les lettres centrales forment Seli (סלי), les initiales de l'expression « Liforkanekh sevartin Hashem » (« Pour ta délivrance, j'espère, Hachem », Béréchit 49:18). Puissions-nous mériter que ce mois soit un temps de fin et de délivrance pour toutes nos souffrances, un début de rédemption pour nos âmes, et qu'Hachem nous bénisse avec des jours heureux dans ce monde et dans le monde à venir. Amen, qu'il en soit ainsi.



"יקבי המלך"

ישיבת **"לבנימין אמר"** מושב ברכיה בראשות **הגאון רבי חננאל כהן** שליט"א

Faire des efforts pour la Torah

(Extrait du livre «Sim'hat Ha-Torah» sur le livre de la Genèse)

Il atteignit l'endroit et s'y reposa car le soleil s'était couché. Il prit des pierres de cet endroit et les plaça au niveau de sa tête, et il se coucha en ce lieu (Genèse 28, 11).

Les prières ont été instituées par les Patriarches

La Guemara dans Berackot 26b) rapporte que les prières ont été instituées par les Patriarches. Abraham mit au point la prière du matin, comme il est dit : «Abraham se leva tôt pour rejoindre l'endroit où il s'était tenu debout...» (Genèse 19, 27), or on ne se tient debout que pour la Amida ; Isaac institua la prière de l'après-midi, comme il est dit : «Isaac sortit pour monologuer dans le champ à l'approche du soir» (Genèse 24, 63), or il n'est d'autre monologue que la prière ; et Jacob institua la prière du soir, comme il est dit : «Il atteignit l'endroit» (Genèse 28, 11), le fait d'atteindre désignant une prière.

En général, l'homme prie le matin avant de partir au travail, et l'après-midi après son retour du travail. Mais la nuit, il est difficile pour lui de prier. Il rentre du travail fatigué, et il n'aspire qu'à se coucher et se reposer. Mais la Guemara nous dit (idem 4b). «Que l'homme ne se dise pas : "Je vais rentrer chez moi, manger, boire, dormir un peu, puis je ferai la lecture du Chéma et ma prière", car il risque d'être emporté par le sommeil et de dormir toute la nuit. Au contraire, il ira d'abord prier et ensuite seulement se mettre au lit.» La Guemara achève son propos : «Et quiconque transgresse les paroles des Sages se rend passible de mort.» Nos saints Patriarches voulaient que l'homme se rattache au Saint béni soit-Il toute la journée, matin, midi et soir : immédiatement le matin, dès qu'il ouvre les yeux

; puis à midi ; et de même la nuit, après une dure journée de travail.

Il n'y a pas que la prière

Certes, notre Patriarche Jacob a mis au point la prière du soir, mais il faut savoir qu'il n'a pas seulement institué la prière. Il a également fixé du temps pour la Torah à l'approche du soir. Avant d'aller dormir, chacun doit s'asseoir et étudier un peu. Maïmonide écrit dans les lois de l'étude de la Torah (chapitre 3, halakha 13) : «Bien que ce soit un commandement que d'étudier le jour et la nuit, l'homme n'acquiert la majeure partie de sa sagesse que la nuit». Quand on étudie dans la journée, l'étude est incomplète. On est occupé, embrouillé et sous pression. Mais la nuit, dans le calme, il n'y a pas de contraintes, donc l'étude est bien meilleure.

D'où apprenons-nous que Jacob fixa un temps pour l'étude de la Torah le soir? Le verset nous apprend : «Il atteignit l'endroit» - atteindre c'est prier. On sait qu'il a instauré la prière du soir, mais le verset continue : «et s'y reposa». Que signifie se reposer? Il s'assit et étudia la Torah. Mais d'où savons-nous que le repos dont il est question ici désigne l'étude de la Torah, et non pas le véritable sommeil? C'est que nous lisons : «Yéochoua se reposa cette nuitlà au milieu du peuple» (Josué 8, 9). Puis : «... dans la vallée» (idem 13). La Guemara explique (Traité Méguila 3a) : «Rabbi Yo'hanan dit : "Cela nous enseigne qu'il se reposa dans la profondeur de la halakha». Yéochoua ne dormait pas, il étudiait la Torah de manière approfondie, ce qui montre que chez les Justes, se reposer signifie étudier la Torah.

Se sacrifier

Représentons-nous notre Patriarche Jacob ce jour-là. Il marche seul. Eliphaz lui a tout pris, comme l'ont expliqué nos Sages (voir Rachi 29, 11) à partir du verset : «Car avec mon bâton j'ai traversé le Jourdain» (Genèse 32, 11). Or, quand il arriva enfin à Haran, il se souvint qu'il était passé près du mont Moria sans s'y arrêter pour prier. Jacob se dit en luimême : «Est-il seulement possible que je sois passé près du mont Moria, lieu où prièrent mes pères, sans m'y être arrêté pour prier à mon tour? Je me vois contraint d'y retourner.» Jacob rebroussa aussitôt chemin mais sa route «fit un bond» (Sanhédrin 92b). Il y fit la prière du soir, étudia la Torah puis s'allongea pour dormir. Malgré toutes les difficultés qu'il avait endurées, il s'assit pour étudier.

Nous apprenons ici jusqu'où l'homme doit investir ses efforts en l'honneur de l'Eternel. Certes, on est parfois dérangé, on est fatigué, à bout de forces,

mais il faut se renforcer. Il faut se rappeler qu'un homme qui fait des efforts en l'honneur de l'Eternel, sera récompensé. En effet, Jacob notre Patriarche voulut faire demi-tour pour atteindre le mont Moria, afin de prier, et de se sacrifier, mais aussitôt un miracle se produisit et le projeta directement à sa destination. Il en est ainsi également pour l'étude de la Torah, quand le mauvais penchant vient nous séduire pour nous convaincre de rester chez nous, mais, avec l'aide de D., quiconque sacrifie de sa personne obtient une aide particulière du Ciel.

Affaires familiales

Dans le livre Or Daniel (section hebdomadaire Ki Tavo), une affaire bouleversante montre à quel point la Torah protège et préserve. Un Juif tenait une agence de voyage. Il apprit que dans toutes les communautés d'Israël, on reprenait au début l'étude de la page journalière. L'idée de clôturer l'étude du Talmud en sept ans l'enchantait, aussi décida-t-il de se rendre quotidiennement à l'étude, refusant de fixer des rendez-vous ou de tenir des conversations avec sa clientèle de 14h à 15h.

Son neveu était un de ses anciens clients. Presque chaque semaine, il venait le voir pour acheter un billet pour une destination différente. Un jour, il l'appela pour lui dire qu'il avait besoin d'urgence d'un billet aller-retour de la Belgique à New-York, car il devait rejoindre son point de départ avant Chabbat.

Leur conversation se tint un lundi, et le directeur de l'agence se mit à chercher un billet d'avion pour le lendemain, mardi. Après bien des efforts, il lui trouva un départ pour lundi nuit, avec le retour pour jeudi, mais avec une escale en Suisse. Il ne voulut pas prendre ce billet avant d'avoir consulté son neveu pour s'assurer qu'il serait d'accord. Il l'appela mais sa secrétaire décrocha : «Votre neveu est absent pour le moment, mais je ne pense pas qu'il soit intéressé par un vol qui ne soit pas direct. En tout état de cause, je lui demanderai de vous rappeler.»

L'oncle attendit jusqu'à 14h, mais le neveu n'avait toujours pas rappelé. Il comprit que s'il n'appellerait pas sur l'heure, il ne pourrait plus le joindre suffisamment tôt. Mais il décida de ne pas renoncer à son heure d'étude, pas même pour un client important.

Écrasement des relations

Après un cours enrichissant, notre homme rejoignit son lieu de travail et vit sur son téléphone plusieurs appels en absence, ainsi que des messages enregistrés. Après un ou deux messages dans la retenue, son neveu s'était emporté : «Si tu ne me réponds pas immédiatement, tu perdras ton meilleur client. Tu seras le seul à y perdre!»

L'agent de voyage soupira, avant de vérifier si les premières places qu'il avait trouvées étaient encore libres. À sa grande joie, il découvrit que c'était bon pour l'aller, mais il fut déçu de voir qu'il n'en restait pas pour le retour. Il appela son neveu qui lui répondit en colère : «Impossible pour moi de ne pas être de retour pour Chabbat. À cause de toi, je vais annuler mon déplacement! Mais sache que nous avons beau être parents, pour moi, le service clientèle passe avant. Tu ne m'aurais plus comme client.» Il raccrocha tout aussi brutalement.

Notre agent de voyage resta assis tristement, se demandant s'il ne ferait pas mieux d'annuler sa participation au cours. Il pensa : «Est-ce que je dois étudier précisément à l'heure du travail? Je pourrais peut-être trouver un cours en soirée! Je ne serai plus aussi éveillé mais ce sera mieux que rien.» Il y réfléchit aussi les jours suivants, jusqu'à jeudi soir. Et ce fut alors qu'il entendit les informations : «Un avion qui a décollé de New-York s'est écrasé avec ses deux-cents passagers. Nous aurons bientôt plus.»

Bien des pensées lui traversèrent l'esprit. Il ouvrit son ordinateur et chercha à en savoir plus en consultant les différentes compagnies. Il s'avéra que l'avion que devait prendre son neveu, en partance pour la Suisse, s'était écrasé sur le sol sans aucun survivant. Le 11 du mois d'Elloul 5759, le message qui passa entre oncle et neveu fut : «Car elles sont notre vie et la longueur de nos jours».

